

Les signalements d'incidents graves dans le second degré public sont stables en 2014-2015

■ En 2014-2015, les établissements publics du second degré ont signalé en moyenne 12,4 incidents pour 1 000 élèves, un chiffre comparable à celui de l'année précédente.

Le taux d'incidents se stabilise en lycée professionnel après plusieurs années de hausse.

La répartition des faits commis au lycée a évolué ces dernières années, avec une augmentation de la part de la consommation de stupéfiants et une baisse de la part des vols.

Les établissements qui déclarent le plus d'incidents signalent le plus souvent des cas de violence verbale envers les enseignants.

Les salles de classe ou les ateliers sont le théâtre de 31 % des incidents signalés et de près de la moitié des violences verbales.

Marianne Juillard, DEPP-B3

Un taux d'incidents comparable à l'année précédente

En 2014-2015, le taux moyen d'incidents graves s'élève à 12,4 incidents pour 1 000 élèves (FIGURE 1), soit une baisse de 0,7 point par rapport à 2013-2014, qui n'est pas statistiquement significative. D'ailleurs, les moyennes observées d'une année scolaire à l'autre doivent être comparées avec précaution. Le champ des incidents recensés a subi plusieurs modifications depuis la mise en place de l'enquête (voir notes 1 et 3 de la FIGURE 2). Ainsi, à champ constant par rapport à 2007, le taux d'incidents est de 11,1 ‰, soit un taux comparable à celui de 2007-2008 (11,6 ‰). Par ailleurs, l'enquête a connu quelques modifications méthodologiques depuis 2010 (taille de l'échantillon, fréquence de collecte). Puis, cette année, la méthode de correction de la non-réponse partielle a été remaniée, ce qui conduit à rele-

ver légèrement le taux d'incident (voir « PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE SIVIS »).

Stabilisation du taux d'incidents dans les lycées professionnels

Le taux d'incidents en 2014-2015 est comparable à celui enregistré en 2013-2014 quel que soit le type d'établissement. Les variations observées ne sont en effet pas statistiquement significatives. La tendance à la hausse constatée depuis plusieurs années dans les lycées professionnels (LP) semble enrayée. Le niveau de violence y reste néanmoins bien plus élevé que dans les autres types d'établissements, avec 24,2 incidents pour 1 000 élèves. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées polyvalents (LPO) déclarent un taux d'incidents de seulement 5,3 ‰ en 2014-2015 ; il s'élève à 12,4 ‰ en moyenne en collège.

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
e-ISSN 2431-7632

Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

1 – Nombre d'incidents graves pour 1 000 élèves par type d'établissement

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Collèges	13,1	12,0	12,2	14,1	15,0	15,3	13,6	12,4
LEGT, LPO	4,0	3,6	4,3	4,6	5,5	5,6	4,5	5,3
Lycées professionnels	15,1	13,1	17,2	17,4	19,6	24,0	25,3	24,2
Ensemble des EPLE	11,6	10,5	11,2	12,6	13,6	14,4	13,1	12,4

Champ : France métropolitaine + DOM, ensemble des établissements publics du second degré.

Source : MENESR-DEPP, enquête Sivis.

La consommation de stupéfiants toujours en hausse

La violence en milieu scolaire se compose principalement d'atteintes aux personnes, qui regroupent 79 % des incidents déclarés (FIGURE 2). Les atteintes aux biens concentrent 8,5 % des faits, et les atteintes à la sécurité 12,5 %. La plupart des incidents graves déclarés relèvent des violences verbales, qui comptent pour 42 % des faits, dont plus de la moitié à l'encontre des enseignants. Viennent ensuite les violences physiques, généralement entre élèves, qui représentent 30 % des incidents. Les autres atteintes aux personnes sont peu fréquentes : les violences à caractère sexuel, le racket et les atteintes à la vie privée comptent chacun pour moins de 3 % des incidents recensés.

Les atteintes à la sécurité correspondent à des comportements illégaux ou à risque, n'impliquant généralement aucune victime. Parmi ces actes, la part de la consommation de stupéfiants est à nouveau en hausse cette année, et atteint 3,8% : elle représentait seulement 1,5 % des incidents en 2010-2011. 2,6 % des incidents concernent le port d'armes blanches ou d'objets dangereux, chiffre comparable aux années précédentes. Enfin, la consommation d'alcool concerne 2,1 % des incidents.

Baisse de la part des atteintes aux biens et hausse de la part des atteintes à la sécurité au lycée

La répartition des faits de violence diffère selon le type d'établissement. Si les violences verbales représentent la part la plus importante des violences quel que soit le type d'établissement, les violences physiques sont plus fréquentes en collège (34 %) qu'en LEGT-LPO (21 %) ou LP (25 %). À l'inverse, les LEGT-LPO ou LP déclarent plus souvent des comportements à risque tels que la consommation d'alcool ou de stupéfiants. L'ensemble des atteintes à la sécurité représente 23 % des incidents en LEGT-LPO et un incident sur cinq en LP, mais seulement 8 % des incidents en collège.

2 – Incidents graves selon leur nature (en % du nombre total d'incidents déclarés)

Types d'incidents graves ¹	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Atteintes aux personnes	80,9	80,6	76,2	78,6	80,7	79,9	79,3	79,0
Violences physiques	36,4	38,8	30,4	31,2	33,4	32,8	30,2	30,0
Violences verbales	37,5	35,3	37,9	40,2	40,4	40,7	41,7	42,0
Racket	1,7	2,3	2,6	2,5	2,3	1,9	2,0	1,7
Atteintes à la vie privée	2,1	1,6	2,3	1,6	1,8	2,1	2,4	2,6
Violences sexuelles	1,9	1,6	1,8	2,0	1,8	1,8	2,1	2,0
Happy slapping ²	0,9	0,7	0,8	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3
Bizutage	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4
Atteintes aux biens	15,4	13,0	14,1	11,7	10,0	9,9	9,1	8,5
Vol	6,8	5,7	6,5	5,3	5,2	4,9	4,9	4,5
Domage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4	5,2	3,9	4,0	3,1	3,3
Domage aux biens personnels	2,1	2,1	1,2	1,2	0,9	1,0	1,1	0,7
Atteintes à la sécurité	3,8	6,3	9,7	9,7	9,3	10,2	11,6	12,5
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4	1,5	2,0	2,7	3,1	3,8
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1,0	0,6	0,7	1,0	1,1	0,9
Port d'arme blanche ou objet dangereux ³	1,2	2,2	3,3	2,1	2,2	2,6	2,6	2,6
Port d'arme à feu	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Intrusions sans violence ³	-	-	2,1	2,0	1,5	1,4	1,9	2,4
Consommation d'alcool ³	-	-	-	2,6	2,3	1,8	2,0	2,1
Suicide et tentative de suicide ³	-	-	-	0,8	0,4	0,6	0,9	0,5
Autres types de fait ³	-	1,0	1,0	-	-	-	-	-
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

1. À partir de la rentrée 2011, une situation de harcèlement constitue un critère de gravité suffisant pour qu'un acte de violence soit comptabilisé. Les actes dont le seul critère de gravité est le harcèlement représentent 5 % des actes en 2014-2015, les violences physiques étant surreprésentées.

2. Le *happy slapping* est une pratique qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable.

3. La modalité « Autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 et supprimée à partir de 2010, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009. La consommation d'alcool et les suicides/tentatives de suicides ne sont prises en compte que depuis la rentrée 2010.

Champ : France métropolitaine + DOM, ensemble des établissements publics du second degré.

Source : MENESR-DEPP, enquête Sivis.

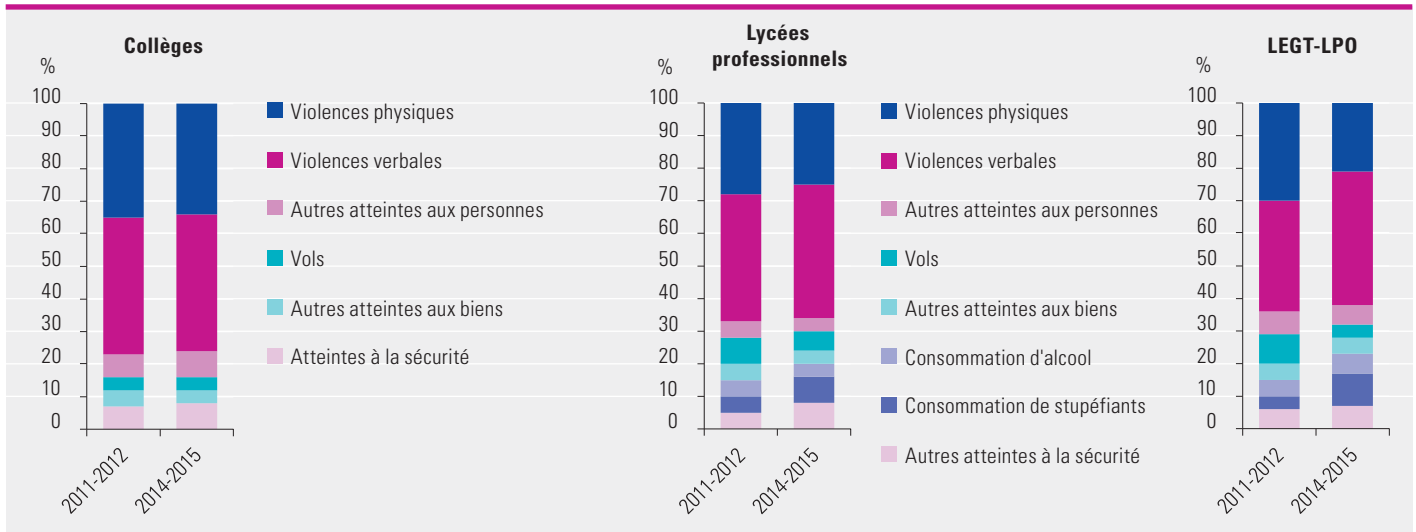
La répartition des actes selon leur nature est restée relativement stable dans les collèges depuis 2011-2012 (FIGURE 3). En revanche, elle a connu des évolutions notables en LP, et surtout en LEGT-LPO. Ainsi, la part des atteintes aux biens a nettement diminué pour ces derniers, passant de 14 % en 2011-2012 à 9 % en 2014-2015, et dans une moindre mesure dans les LP, où elle est passée de 13 % à 10 %. Cette baisse s'explique notamment par une diminution de la part des vols. À l'inverse, les atteintes à la sécurité représentent une part croissante des incidents déclarés. En particulier, la part de la consommation de stupéfiants a plus que doublé dans les LEGT-LPO en trois ans, passant de 4 % à 10 %. Par ailleurs, la part des violences physiques a décliné de près d'un tiers en trois ans dans les

LEGT-LPO, mais évolue peu en collège, où elle est la plus élevée.

Dans les établissements signalant le plus d'incidents, il s'agit surtout de violences verbales à l'encontre des enseignants

Les incidents sont fortement concentrés dans les mêmes établissements. 5 % des établissements déclarent 24 % de l'ensemble des faits, soit autant que les 70 % d'établissements les moins touchés par la violence. Néanmoins, les types de faits recensés sont très différents suivant le niveau d'exposition à la violence des établissements. Dans les 5 % d'établissements qui déclarent le plus d'incidents (FIGURE 4),

3 – Incidents graves selon leur nature dans les différents types d'établissement, en 2011-2012 et en 2014-2015 (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM, ensemble des établissements publics du second degré.

Source : MENESR-DEPP, enquête Sivis.

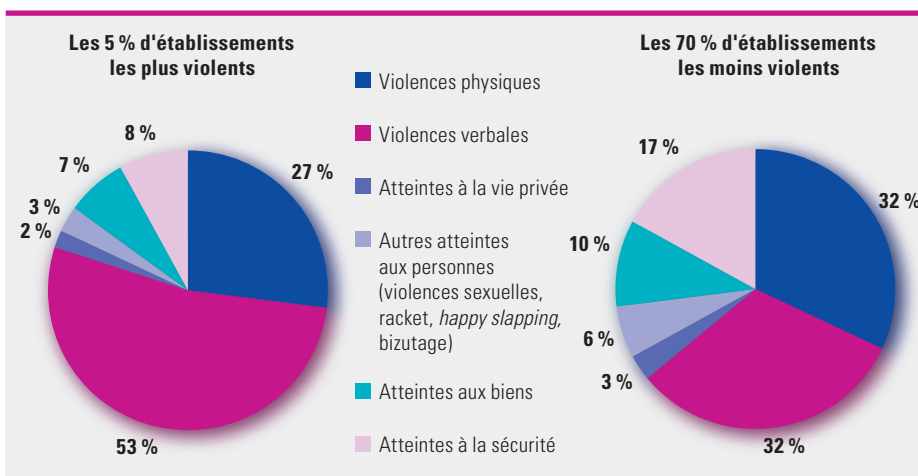
53 % des faits signalés relèvent de la violence verbale ; celle-ci ne concerne que 32 % des incidents recensés dans les 70 % d'établissements les moins exposés à la violence. À l'inverse, les violences physiques représentent 32 % des incidents dans les établissements les moins affectés, contre 27 % dans les établissements les plus affectés (qui en nombre d'incidents restent cependant bien plus touchés). De même, les atteintes à la vie privée et les autres atteintes aux personnes (violences sexuelles et racket principalement) représentent une part deux fois moins importante des incidents dans les

établissements qui déclarent le plus d'incidents. Enfin, la part des atteintes à la sécurité est environ deux fois plus élevée dans les établissements qui déclarent le moins d'incidents. On retrouve cette différence de structure lorsqu'on s'intéresse aux victimes des violences. Dans 22 % des cas, les violences recensées dans les établissements les moins violents ne font pas de victime, s'agissant notamment d'atteintes à la sécurité. En outre, les enseignants représentent une part bien plus importante des victimes le plus d'incidents (34 %, contre 21 %

dans les établissements les moins affectés). Les enseignants y sont particulièrement touchés par les violences verbales, qui représentent 90 % des actes perpétrés à leur encontre. Ainsi, parmi l'ensemble des violences recensées dans les 5 % d'établissements les plus violents, 31 % sont des violences verbales à l'encontre des enseignants ; celles-ci ne concernent que 14 % des violences déclarées par les 70 % d'établissements les moins violents.

Près d'un fait sur trois est commis en salle de cours ou en atelier

4 – Incidents graves selon leur nature, suivant le degré d'exposition à la violence des établissements



Champ : France métropolitaine + DOM, ensemble des établissements publics du second degré.

Source : MENESR-DEPP, enquête Sivis.

Le lieu le plus fréquemment cité comme étant le théâtre d'incidents graves (FIGURE 5) est la salle de cours ou l'atelier (31 % des faits). Viennent ensuite la cour de récréation, où se déroulent 17 % des faits, les circulations (13 %) et les abords immédiats de l'établissement (11 %). 4 % des faits sont signalés à l'internat, 3 % au centre de documentation et d'information (CDI) ou en salle d'étude, et 3 % au sein de locaux administratifs. Les autres lieux (installations sportives, restaurant scolaire, toilettes) comptent chacun pour moins de 2 % des lieux indiqués. Les lieux sont très liés aux types de violences signalées. Ainsi, les violences verbales sont pour la plupart commises dans les salles de cours ou les ateliers (49 % des faits).

5 – Répartition des différents types d'incidents selon le lieu où ils sont commis (en %)

	Violence verbale	Violence physique	Consommation ou trafic de stupéfiants, consommation d'alcool	Vols	Ensemble
CDI ou salle d'étude	5,3	2,2	0,3	3,5	3,4
Circulations	11,6	15,6	6,2	4,0	12,6
Cour de récréation	11,5	28,5	11,9	8,8	17,4
Toilettes	0,5	1,1	3,7	0,0	1,5
Internat	1,6	1,6	29,4	3,5	4,0
Salle de cours ou atelier	48,8	18,6	5,0	34,8	31,1
Vestiaires	0,5	1,9	0,8	9,9	1,7
Restaurant scolaire	2,0	1,5	0,6	0,8	1,5
Locaux administratifs	5,4	1,1	0,3	3,7	3,2
Installations sportives établissement	1,6	1,8	0,4	1,8	1,6
Parking	0,5	0,9	1,7	3,3	1,1
Abords immédiats de l'établissement	4,2	16,9	29,8	5,3	10,9
Installations sportives hors établissement	0,9	2,6	1,1	5,4	1,8
Transport scolaire	0,2	0,7	0,4	0,5	0,5
Autre lieu	5,2	4,9	8,4	14,5	7,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine + DOM, ensemble des établissements publics du second degré.

Source : MENESR-DEPP, enquête Sivis.

De même, 35 % des vols y sont signalés. Les violences physiques s'y déroulent également dans 19 % des cas, mais éclatent le plus souvent dans la cour de récréation (29 %). Elles sont par ailleurs signalées aux abords immédiats de l'établissement dans 17 % des cas, et dans les circulations dans 16 % des cas. La consommation d'alcool ou de

stupéfiants et le trafic de stupéfiants sont quant à eux plus fréquents aux abords immédiats de l'établissement (30 % des cas) ou à l'internat (29 % des cas). Ces comportements illégaux ou à risque sont également signalés pour 12 % d'entre eux dans la cour de récréation. ■

en savoir plus

✚ M. Juillard, « Augmentation des actes de violence dans les lycées professionnels », *Note d'Information*, n° 38, MENESR-DEPP, novembre 2014.

✚ T. Hubert, « Neuf élèves sur dix déclarent se sentir bien dans leur lycée », *Note d'Information*, n° 50, MENESR-DEPP, décembre 2015.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE SIVIS

Protection des données

Mise en place à la rentrée 2007, l'enquête Sivis (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) permet le recueil de données sur la violence en milieu scolaire. En 2014, le label de qualité statistique et d'intérêt général a été renouvelé pour l'enquête Sivis par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). Les données recueillies sont protégées par le secret statistique et ne peuvent être exploitées que dans un but statistique, ce qui exclut toute comparaison entre des établissements identifiables.

Champ

En 2013, la taille de l'échantillon des EPLE du second degré public a été réduite de près de moitié. L'échantillon ne vise plus à être représentatif au niveau départemental. Environ 3 300 EPLE sont interrogés, soit un taux de sondage de 43 %. Depuis la rentrée 2012, le champ de l'enquête Sivis inclut le secteur privé. Cependant, cette année encore, la forte imprécision des résultats due à une faible participation de ces établissements ne permet pas d'intégrer le secteur privé dans les statistiques : une hausse sensible du taux de réponse est nécessaire.

Définition d'un incident grave

Chaque mois, les chefs d'établissement signalent si des incidents ont eu lieu, et les décrivent le cas échéant selon leurs grandes caractéristiques (type de fait, lieu, auteur, victime, circonstances, suites données). Afin de garantir l'homogénéité des données recueillies entre établissements, l'enquête est centrée sur les actes les plus graves. Ainsi, pour certains types de faits n'impliquant qu'un caractère de gravité suffisant au regard des circonstances et des conséquences de l'acte (motivation à caractère discriminatoire, situation de harcèlement...) sont enregistrés. Par ailleurs, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Depuis la mise en place de l'enquête, la nomenclature des incidents graves a subi plusieurs changements (voir notes 1 et 3 de la FIGURE 2). En outre, les situations de harcèlement sont repérées depuis 2011.

Correction de la non-réponse

Les critères utilisés pour déterminer les établissements pouvant faire partie des analyses statistiques ont été modifiés

cette année. On retient d'une part les établissements ayant répondu au moins 6 mois sur 10 : on impute alors des valeurs pour les mois manquants à l'aide d'un modèle économétrique tenant compte des caractéristiques des établissements, ainsi que de l'historique des réponses de l'année en cours. D'autre part, on retient en plus les établissements ayant répondu 4 ou 5 fois cette année et au moins 7 fois l'année dernière : l'échantillon 2013-2014 ayant été reconduit cette année, il était possible d'inclure les réponses de l'année dernière dans le modèle de correction de la non-réponse partielle. Il n'est en effet pas souhaitable de se fonder sur l'historique des réponses de l'année pour imputer des réponses à ces établissements ayant peu répondu. Le fait d'inclure ces établissements dans l'analyse conduit à relever légèrement le taux d'incident. Au total, l'ensemble des établissements retenus représente 53 % de l'échantillon. Les données par établissement sont ensuite pondérées et corrigées de la non-réponse totale (établissements ayant trop peu ou pas du tout répondu) par un calage sur marges tenant compte des caractéristiques des établissements (type d'établissement, appartenance à l'éducation prioritaire...). Le calage est appliqué à l'échelle de groupements homogènes d'académies. ■